

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Conformément aux dispositions du cahier des charges de la concession de l'Aéroport de Strasbourg (annexe au décret n°2007-244 du 23 février 2007 relatif aux aérodromes appartenant à l'Etat et portant approbation du cahier des charges type applicable à la concession des aérodromes), et par application de l'article L2122-1-1 du CGPPP, cet avis d'information concernant une disponibilité foncière d'environ 4 hectares située aux abords de la piste, et mis en ligne sur le site internet d'Aéroport de Strasbourg, tient lieu d'appel à manifestation d'intérêt concurrente.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.



Toute demande complémentaire pourra être adressée à l'adresse suivante :
commercial@strasbourg.aeroport.fr

Activité attendue : Activité en lien avec l'**Aviation Générale** portée par un tiers investisseur.

Avis d'information publié le : 28 mai 2024